

## **LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **SÉANCE DU 17 SEPTEMBRE 2026**

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni le 17 septembre 2026 à 17h, à l'Hôtel de Ville de Besançon, sous la présidence de M. Ludovic FAGAUT, Maire de Besançon.

**Étaient présents :** M. Mohamed AIT-ALI, M. Hasni ALEM, M. Guillaume BAILLY, Mme Isabelle BORDAT, Mme Nathalie BOUVET, M. Patrick BOUZAT, M. Jimmy BRESILLION (jusqu'à la question n°50 incluse), M. Bruno CAIRE, Mme Aline CHASSAGNE, M. Serge COUËSMES (jusqu'à la question n° 29 incluse), M. Laurent CROIZIER, M. Jérôme CUPILLARD, M. Clément DARCO, M. Franck DEFASNE, Mme Marie-Line EGRON, M. Ludovic FAGAUT, Mme Anne FALGA, Mme Lydie FRANCO, M. Didier GENDRAUD, M. Abdel GHEZALI, Mme Laura GINIOT, Mme Marie GRILLON, Mme Leïla HANNOUNI, Mme Emmanuelle HUOT CUSENIER, M. Patrick JACQUES, M. Jérôme JEANVOINE, Mme Véronique JELSCH, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, Mme Madeleine LHOMME, Mme Hélène MAGNIN-FEYSOT, M. Martin MELLION, Mme Eléonore METZGER, Mme Emmanuelle MEUNIER, M. Frank MONNEUR, Mme Manon MONNIER, Mme Laurence MULO CESARI, M. Pascal ORLANDI, Mme Sophie PESEUX, M. Anthony POULIN, M. Jean-Pascal REYES, M. Djilali SAHLAOUI, Mme Anne-Rachel SCHERTZ, Mme Flora SIMONIN, Mme Esther SZWARC, M. Fabrice TAILLARD, M. Kevin VEJUX, M. Patrick VERDIER, Mme Séverine VÉZIÈS, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE

**Secrétaire :** M. Didier GENDRAUD

**Étaient absents :** Mme Estelle CAMARA, M. Pierre-Charles HENRY, Mme Frédérique THOMAS-MAURIN

**Procurations de vote :** Mme Estelle CAMARA à Mme Emmanuelle HUOT CUSENIER, M. Serge COUËSMES à M. Didier GENDRAUD (à compter de la question n°30) M. Pierre-Charles HENRY à Mme Flora SIMONIN, Mme Frédérique THOMAS MAURIN à Mme Anne-Rachel SCHERTZ

\* \* \* \* \*

## **CONSEIL MUNICIPAL**

### **1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 18 juin 2026**

A l'unanimité, le Conseil Municipal désigne M. Didier GENDRAUD comme secrétaire de séance et approuve le Procès-Verbal du Conseil Municipal du 18 juin 2026.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

### **2 - Installation d'une nouvelle Conseillère Municipale**

Le Conseil Municipal prend acte de l'installation de Madame Marie-Line EGRON en qualité de Conseillère Municipale.

### **3 - Délégation du Conseil Municipal accordée à M. le Maire pour accomplir certains actes - Bilan des décisions prises**

Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport.

### **4 - Election d'un nouvel Adjoint au Maire**

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- maintient à 16 le nombre d'Adjoints au Maire de la Ville de Besançon,
- approuve le principe selon lequel le nouvel Adjoint au Maire occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l'Adjoint au Maire démissionnaire – 14<sup>ème</sup> rang,
- désigne deux scrutateurs parmi les élus pour procéder à la vérification du bon déroulement du vote : Mmes Manon MONNIER et Éléonore METZGER
- décide de recourir au vote électronique pour l'élection d'un Adjoint au Maire conformément à l'article 20 du règlement intérieur,

Propositions approuvées à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

M. Ludovic FAGAUT, Maire, présente les modalités d'élections de l'Adjoint au Maire et procède à un appel à candidatures pour le poste d'Adjoint à pourvoir.

M. Ludovic FAGAUT propose la candidature de M. Mohamed AIT-ALI.

M. Ludovic FAGAUT, Maire, invite le Conseil Municipal à procéder à l'élection d'un Adjoint au Maire au scrutin secret et à la majorité absolue.

Au premier tour de scrutin, les résultats du vote sont les suivants :

- Nombre de votants : 55
- Votes blancs : 3
- Abstentions : 10
- Suffrages exprimés : 52
- Majorité absolue : 27

M. Mohamed AIT-ALI obtient 42 voix.

M. Ludovic FAGAUT, Maire, déclare M. Mohamed AIT-ALI, 14<sup>ème</sup> Adjoint au Maire de la Ville de Besançon, celui-ci ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés dès le 1<sup>er</sup> tour du scrutin.

## **5 – Election d'un nouvel Adjoint au Maire : Mise à jour du tableau récapitulatif des indemnités mensuelles brutes de fonction**

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le versement des indemnités de fonctions votées, par délibérations du Conseil Municipal n°2026/008274 et n°2026/008275 du 23 avril 2026, au nouvel Adjoint au Maire et à la nouvelle Conseillère Municipale Déléguée.

Le tableau récapitulatif joint en annexe au rapport.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

## **6 – Election d'un nouvel Adjoint au Maire : Modification des représentations dans diverses structures**

*Mme Marie-Line EGRON (1) et M. Mohamed AIT-ALI (1) conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.*

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- fait application de l'article L 2121-21 alinéa 4 du CGCT,
- désigne M. Mohamed AIT-ALI, 14<sup>ème</sup> Adjoint nouvellement élu, en qualité de représentant de la Ville de Besançon dans les structures suivantes :
  - o Centre International de Séjour (CIS),
  - o Association Nationale des Elus en Charge du Sport (ANDES),
  - o Unité de Promotion, de formation et de Recherche des Sports (UFR STAPS),
  - o Comité d'orientation stratégique du centre d'études et de recherches olympiques universitaires (CEROU).
- désigne Mme Marie-Line EGRON, nouvellement installée en tant que Conseillère Municipale Déléguée, pour représenter la Ville de Besançon au sein des structures dans lesquelles l'ancien Conseiller Municipal Délégué devenu Adjoint était membre,
  - o Office Municipal des sports (OMS),
  - o Profession Sport Loisirs 25 (PSL),
  - o Comité local de gestion,
  - o Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT),
  - o Collège Albert CAMUS,
  - o Ecole maternelle Fontaine Ecu,
  - o Ecole élémentaire Fontaine Ecu,
  - o Lycée Claude Nicolas LEDOUX,
- désigne le 14<sup>ème</sup> Adjoint, nouvellement élu, au sein de la Commission n°4 « Éducation, jeunesse, culture, sports et engagement citoyen »,
- désigne Mme Marie-Line EGRON pour intégrer la commission n°4

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 2

## **7 – Désignation des représentants du Conseil Municipal dans des Sociétés d'Economies Mixtes et Sociétés Publiques Locales**

*Mme Laurence MULOT CESARI (1) et MM. Guillaume BAILLY (1), Ludovic FAGAUT (1) et Fabrice TAILLARD (1) conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.*

| <b>Société d'Économie Mixte Micropolis (SEMM)</b> |                   |
|---------------------------------------------------|-------------------|
| Titulaire                                         | M. Ludovic FAGAUT |

| <b>Société d'Économie Mixte aktya</b> |                     |
|---------------------------------------|---------------------|
| Titulaire                             | M. Fabrice TAILLARD |

| <b>Société d'Économie Mixte sedia</b> |                     |
|---------------------------------------|---------------------|
| Titulaire                             | M. Guillaume BAILLY |

| <b>Société Publique Locale Territoire 25 (SPL T25)</b> |                   |
|--------------------------------------------------------|-------------------|
| Titulaire                                              | M. Ludovic FAGAUT |

| <b>Société d'Économie Mixte LOGE.GBM</b> |                           |
|------------------------------------------|---------------------------|
| Titulaire                                | Mme Laurence MULOT CESARI |

A l'unanimité, le Conseil Municipal désigne les conseillers municipaux ci-dessus pour représenter la Ville de Besançon aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires des structures suivantes :

- Société d'Économie Mixte Micropolis,
- Société d'Économie Mixte aktya,
- Société d'Économie Mixte sedia,
- Société Publique Locale Territoire 25,
- Société d'Économie Mixte LOGE.GBM.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 51

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 4

### **8 – Désignation des représentants du Conseil Municipal dans diverses structures**

*Mmes Myriam LEMERCIER (1), Manon MONNIER (1), Esther SZWARC (1) et MM. Djilali SAHLAOUI (1) et Patrick VERDIER (1) conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.*

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Dans un premier temps, applique de l'article L 2121-21 alinéa 4 du CGCT.
- Dans un second temps, désigne les titulaires et suppléants pour représenter la Ville de Besançon au sein des structures suivantes :
  - o Solidarité Doubs Handicap,
  - o Foyer de jeunes travailleurs les Oiseaux
  - o Foyer de jeunes travailleurs Cassotte
  - o Comité de quartier Rosemont Saint Ferjeux
  - o COS

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 50

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 5

### **9 - SEM sedia - rapport de l'élue mandataire - 2025**

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le rapport annuel 2025 de l'élue mandataire de la Ville de Besançon dans les instances de la SEM sedia.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

### **10 - SPL Territoire 25 - rapport des élus mandataires - 2025**

A l'unanimité des suffrages exprimés, 3 abstentions, le Conseil Municipal approuve le rapport annuel 2025 des élus représentant la Ville de Besançon dans les instances de la SPL Territoire 25.

Rapport adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Pour : 52

Contre : 0

Abstentions : 3

Conseiller intéressé : 0

**11 - Réforme de la facturation électronique : Convention de mandat donné à l'Office National des Forêts pour poursuivre la facturation aux acheteurs des bois provenant de la forêt communale de Besançon**

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- approuve le principe de donner mandat à l'ONF pour facturer les ventes de bois au nom et pour le compte de la Ville de Besançon
- autorise M. le Maire, ou son représentant, à signer la convention de mandat

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Conseiller intéressé : 0

**12 - Attribution d'une subvention à l'Association des Jardins familiaux de Besançon et Environs**

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- approuve la poursuite du partenariat avec l'association des Jardins et Vergers Familiaux de Besançon et Environs et le versement d'une subvention de fonctionnement de 25 000 € pour l'année 2026 dont le financement sera assuré par les crédits inscrits sur la ligne 65.511.65748.0022221.34000
- autorise M. le Maire, ou son représentant, à signer la convention à intervenir

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Conseiller intéressé : 0

**13 - Versement d'une contribution annuelle complémentaire au Conservatoire Botanique National de Bourgogne-Franche-Comté – Observatoire Régional des Invertébrés (CBNFC-ORI)**

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le principe du versement d'une contribution annuelle complémentaire de 6 018 € au Conservatoire Botanique National de Franche-Comté – Observatoire Régional des Invertébrés (CBNFC-ORI) pour l'année 2026.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Conseiller intéressé : 0

**14 - Cession d'un bien communal situé dans la cité-jardin Jean Jaurès, 28 rue du Caporal Peugeot**

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- approuve la cession du bien immobilier communal cadastré section DY n° 273, d'une contenance de 737 m<sup>2</sup>, situé au sein de la cité-jardin Jean Jaurès, ancien logement du gardien et bains-douches, au profit de la SCI BOCQUENET-LASNIER-PETITGIRARD ou de toute autre société pouvant s'y substituer (avec identité d'associés) aux conditions ci-dessus énoncées,
- autorise M. le Maire, ou son représentant, à signer le compromis et l'acte de vente.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55                      Contre : 0                      Abstention : 0                      Conseiller intéressé : 0

**15 - Acquisition d'espaces verts situés rues Ullmann et Monneur**

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- approuve l'acquisition à la Société BLK Immobilier aux conditions ci-dessus énoncées,
- autorise M. le Maire, ou son représentant, à signer l'acte notarié correspondant.

Rapport adopté à l'unanimité  
Pour : 55                      Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

#### **16 - Convention constitutive d'un groupement de commandes entre la Ville de Besançon et Loge.GBM pour les travaux de l'îlot Dijon - Autorisation de signature**

*Mme Laurence MULOT CESARI (1) conseillère intéressée, ne prend part ni au débat, ni au vote.*

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- approuve la constitution du groupement de commandes entre la Ville de Besançon, et Loge.GBM pour les missions inscrites dans la convention,
- autorise M. le Maire, ou son représentant, à signer la convention constitutive du groupement de commandes annexée au présent rapport.

Rapport adopté à l'unanimité  
Pour : 54                      Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 1

#### **17 - Adhésion Pacte bois biosourcés FIBOIS**

*M. Pascal ORLANDI (1) conseiller intéressé, ne prend part ni au débat, ni au vote.*

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- autorise M. le Maire, ou son représentant, à signer le Pacte bois-biosourcés et tout document correspondant notamment la lettre d'engagement,
- désigne le Maire-Adjoint délégué aux Infrastructures et voirie, grands travaux, transition écologique et énergétique comme référent du Pacte,
- engage la Ville de Besançon à utiliser des matériaux biosourcés à hauteur de 20 % des surfaces de plancher construites et réhabilitées soit le niveau argent,
- souscrit à la cotisation annuelle du Pacte bois-biosourcés pour un montant de 210 € par an pour une durée de 5 ans (2026 à 2030).

Rapport adopté à l'unanimité  
Pour : 54                      Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 1

#### **18 - Centre Technique Métropolitain - Réalisation d'un écocentre pour la gestion des déchets issus des travaux**

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- approuve ce projet de rénovation de l'aire de Jacquard
- autorise M. le Maire, ou son représentant, à solliciter les subventions auprès de l'Agence de l'Eau et de Grand Besançon Métropole et de tout autre partenaire susceptible de participer à l'opération, et à signer les éventuelles conventions à intervenir.

Rapport adopté à l'unanimité  
Pour : 55                      Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

#### **19 - Contrat Territorial d'Accueil et d'Intégration (CTAI) : contrat 2026 et demande de renouvellement pour l'année 2027**

Le Conseil Municipal prend acte des actions portées dans le cadre du CTAI 2026 et des propositions de travail pour la signature du CTAI sur l'année 2027.

#### **20 - Convention-cadre entre la Ville de Besançon et les collèges Denis Diderot, Louis et Auguste Lumière et Pierre-Joseph Proudhon dans le cadre des CHAAP (classes à horaires aménagés en arts plastiques)**

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- approuve ce partenariat,
- autorise M. le Maire, ou son représentant, à signer la convention de partenariat.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

### **21 - Cession amiable d'une estampe de Marc Chagall par la Direction régionale des douanes de Besançon**

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- approuve ce don d'une estampe de Marc Chagall par le service des Douanes dans les conditions ci-dessus mentionnées,
- autorise M. le Maire, ou son représentant, à signer le Procès-Verbal de cession amiable.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

### **22 - Convention de partenariat entre la Ville de Besançon, l'Etablissement Français du Sang et le Rotary Club**

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- approuve ce partenariat avec l'EFS Bourgogne Franche-Comté (EFS BFC) ainsi que les clubs Rotary de Besançon,
- approuve la convention correspondante jointe en annexe,
- autorise M. le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

### **23 - Adhésion à la Fédération nationale des collectivités territoriales pour la culture (FNCC)**

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- approuve l'adhésion à la Fédération nationale des collectivités territoriales pour la culture (FNCC)
- approuve le versement de la cotisation annuelle correspondante d'un montant de 594 € au titre de son adhésion pour l'année 2026,
- autorise M. le Maire, ou son représentant, à signer le bulletin d'adhésion joint en annexe.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

### **24 - Convention cadre portant sur la création et le fonctionnement de l'Unité d'Enseignement au sein du Centre Hospitalier Régional Universitaire de Besançon et du Centre de Rééducation Réadaptation Fonctionnelle de Bregille**

*M. Clément DARCO (1) conseiller intéressé, ne prend part ni au débat, ni au vote.*

A l'unanimité, le Conseil municipal :

- approuve la convention cadre relative à la création et au fonctionnement de l'Unité d'Enseignement implantée au sein du CHU de Besançon et du CRRF de Bregille,
- autoriser M. le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 1

## **25 - Conventions de fonctionnement des ULIS des écoles Herriot et La Butte élémentaire**

A l'unanimité, le Conseil municipal :

- approuve les conventions de coopération renforcée entre l'Éducation nationale, la Fondation Pluriel et la Ville de Besançon pour les ULIS des écoles de la Butte et d'Herriot,
- autorise M le Maire, ou son représentant, à signer lesdites conventions.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

## **26 - Convention constitutive d'une unité d'enseignement au sein du Centre d'Accueil Thérapeutique à Temps Partiel (CATTP) du service de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent du CHU de Besançon**

*M. Clément DARCQ (1) conseiller intéressé, ne prend part ni au débat, ni au vote.*

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- approuve la convention de partenariat entre la Ville de Besançon, le Centre Hospitalier Universitaire de Besançon (CHU), l'Education Nationale et l'ARS dans le cadre de l'Unité d'Enseignement jointe en annexe,
- autorise M. le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 1

## **27 - Centre régional d'information jeunesse – subvention 2026**

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- attribue une subvention de fonctionnement 2026 d'un montant de 53 342 € à l'association CRIJ Bourgogne Franche-Comté,
- autorise M. le Maire ou son représentant, à signer l'avenant n°2 à intervenir avec l'association CRIJ Bourgogne Franche-Comté.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

## **28 - Aide au Sport de Haut Niveau individuel**

*M. Pascal ORLANDI (1) conseiller intéressé, ne prend part ni au débat, ni au vote.*

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- attribue les subventions aux associations mentionnées dans le présent rapport au titre du programme « Haut Niveau »,
- autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les différents contrats de développement sportif pour la saison 2026-2027.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 1

## **29 - Aide aux associations sportives - quatrième attribution 2026**

*MM. Mohamed AIT-ALI (1) et Pascal ORLANDI (1) conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.*

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- attribue les subventions détaillées ci-dessus dans le cadre des programmes « manifestations, subventions exceptionnelles, aides aux locaux, animations et sport amateur », pour un montant total de 215 050 €, réparti comme suit :
  - o 37 500 € au titre du programme « Manifestations-subventions exceptionnelles »
  - o 1 650 € au titre du programme « Aide aux locaux »,
  - o 49 700 € au titre du programme « Animations »,
  - o 126 800 € au titre du programme « Sport Amateur ».
- autorise M. le Maire ou son représentant à signer la convention d'objectifs et de moyens à intervenir avec l'ASEP pour l'année 2026.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 2

### **30 - Parcours Sportifs 2026**

*MM. Serge COUËSMES (1) et Pascal ORLANDI (1) conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.*

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- attribue les subventions aux associations mentionnées dans le présent rapport au titre du dispositif des Parcours sportifs.
- autorise M. le Maire, ou son représentant, à signer les conventions correspondantes.
- autorise Monsieur le Maire à solliciter des subventions.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 2

### **31 - Association les Salins de Bregille - Restructuration - extension de la cuisine centrale - Projet immobilier du Centre de Rééducation et de Réadaptation Fonctionnelle de Bregille - Garantie de la Ville de Besançon à hauteur de 16,70 % d'un emprunt d'un montant total de 5 M€**

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- approuve la demande de garantie d'emprunt de l'Association Les Salins de Bregille à hauteur de 16,70 % d'un emprunt d'un montant total de 5 000 000 € (soit 835 000 €).
- autorise M. le Maire, ou son représentant, à signer tous documents utiles à la mise en œuvre de la garantie d'emprunt.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

### **32 - Association les Salins de Bregille - Construction neuve d'un hôpital de jour - Projet immobilier du Centre de Rééducation et de Réadaptation Fonctionnelle de Bregille - Garantie de la Ville de Besançon à hauteur de 16,70 % d'un emprunt d'un montant total de 5 M€**

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- approuve la demande de garantie d'emprunt de l'Association Les Salins de Bregille à hauteur de 16,70 % d'un emprunt d'un montant total de 5 000 000 € (soit 835 000 €).
- autorise M. le Maire, ou son représentant, à signer tous documents utiles à la mise en œuvre de la garantie d'emprunt.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

**33 - Association Les Salins de Bregille - Construction neuve d'un plateau technique - Projet immobilier du Centre de Rééducation et de Réadaptation Fonctionnelle de Bregille - Garantie de la Ville de Besançon à hauteur de 16,70 % d'un emprunt d'un montant total de 8 M€**

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- approuve la demande de garantie d'emprunt de l'Association Les Salins de Bregille à hauteur de 16,70 % d'un emprunt d'un montant total de 8 000 000 € (soit 1 336 000 €).
- autorise M. le Maire, ou son représentant, à signer tous documents utiles à la mise en œuvre de la garantie d'emprunt.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

**34 - Institution de la Taxe sur la Vacance des Locaux d'Habitation**

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve l'institution de la Taxe sur la Vacance des Locaux d'Habitation à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2027, en substitution de la Taxe d'Habitation sur les Logements Vacants.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

**35 - Décision modificative n°2 de l'exercice 2026**

A la majorité des suffrages exprimés, 13 contre, le Conseil municipal approuve la Décision modificative n° 2 de l'exercice 2026 pour le budget principal et le budget annexe Forêts, par chapitre et de manière globale conformément aux balances et documents budgétaires joints.

Résultat des votes :

Nombre de membres en exercice : 55

Nombre de membres présents : 51

Nombre de procurations de vote : 4

Nombre de suffrages exprimés : 55

Date de la convocation : 10 septembre 2026

Rapport adopté à la majorité des suffrages exprimés

Pour : 42

Contre : 13

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

**36 - Créances irrecevables : admissions en non-valeur et créances éteintes**

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve ces propositions et, admet ces produits en non-valeur, accepte ces abandons de créances et en donne décharge à M. le Chef du Service de Gestion Comptable.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

**37 - SEM aktya - rapport des élus mandataires - 2025**

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le rapport annuel 2025 des élus mandataires de la Ville de Besançon dans les instances de la SEM aktya l'immobilier d'entreprises du Grand Besançon.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

### **38 - SEM Micropolis - rapport des élus administrateurs - 2025**

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le rapport annuel 2025 des élus mandataires de la Ville de Besançon dans les instances de la SEM Micropolis.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

### **39 - Régime indemnitaire : Mise à jour des corps de l'état de référence pour les emplois fonctionnels administratifs de direction et les administrateurs territoriaux**

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la mise à jour des corps de référence pour le régime indemnitaire des emplois fonctionnels administratifs de direction et des administrateurs territoriaux.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

### **40 - Actualisation de la Liste des Emplois Permanents suite à la création d'un emploi de Rédacteur et à la suppression d'un emploi de Conseiller Territorial des Activités Physiques et sportives au sein de la Direction des Sports**

A l'unanimité, le Conseil municipal :

- approuve la suppression d'un emploi de conseiller des activités physiques et sportives au sein de la Direction des Sports,
- approuve la création d'un emploi de rédacteur au sein de la Direction des Sports,
- approuve la création d'un emploi d'attaché territorial au sein du pôle Pilotage,
- approuve l'actualisation de la liste des emplois permanents pour tenir compte de l'ensemble de ces créations et suppressions intervenant sur le budget principal,
- autorise M. le Maire, ou son représentant, à signer le contrat à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

### **41 - Convention de mise à disposition d'un fonctionnaire de la Ville de Besançon auprès du CCAS de Besançon**

Ce rapport est retiré de l'ordre du jour.  
Dont acte.

### **42 - Soutien à l'association Solidarité Femmes Besançon pour son Lieu d'Accueil d'Ecoute et d'Orientation (LAEO) et son accueil de jour à destination des femmes victimes de violences conjugales**

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- approuve l'attribution d'une subvention de 4 350 € à l'association Solidarité Femmes au titre du dispositif LAEO,
- approuve l'attribution d'une subvention de 3 000 € à l'association Solidarité Femmes au titre de son accueil de jour.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

#### **43 - Congrès - Troisième répartition de l'année 2026**

*Mmes Hélène MAGNIN-FEYSOT (1), Emmanuelle MEUNIER (1), Sophie PESEUX (1), Esther SZWARC (1) et Séverine VÉZIÈS (1) et M. Anthony POULIN (1) conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.*

A l'unanimité, le Conseil Municipal attribue les subventions suivantes :

- 4 500 € pour l'Université Marie et Louis Pasteur – UFR Santé
- 2 500 € pour l'Université Marie et Louis Pasteur – CEROU

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 49

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 6

#### **44 - Casino de Besançon - Contrat de Concession de Service Public Société Touristique et Thermale de la Mouillère - Rapport annuel 2025**

Le Conseil Municipal prend acte du présent rapport relatif à la gestion et l'exploitation du Casino de Besançon par la Société Touristique et Thermale de la Mouillère dans le cadre de la Concession de Service Public confiée par la Ville de Besançon à cette société.

#### **45 - CSP Casino municipal : changement d'actionnariat indirect de la STTM**

A la majorité des suffrages exprimés, 1 contre, le Conseil Municipal donne son accord sur cette évolution de l'actionnariat indirect de la STTM, en application de l'article 13.2.3 du contrat de concession de service public.

Rapport adopté à la majorité des suffrages exprimés

Pour : 54

Contre : 1

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

#### **46 - Maison de l'Europe en Bourgogne Franche-Comté – Avenant n°2 à la convention de partenariat**

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- attribue une subvention de 25 000 € à la Maison de l'Europe en Bourgogne-Franche-Comté au titre de l'année 2026,
- autorise M. le Maire, ou son représentant, à signer l'avenant n°2 à la convention de partenariat avec la Maison de l'Europe en Bourgogne-Franche-Comté.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

#### **47 - Animations commerciales et artisanales - Attribution d'une subvention « Au Marché de créatrices et créateurs » Année 2026**

A l'unanimité, le Conseil Municipal attribue une subvention de 3 000 € à l'association Marché des créatrices et des créateurs, assortie d'une aide en nature pour l'organisation de l'événement, dans les conditions prévues par la présente délibération.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

#### **48 - Animations Commerciales - Attribution d'une subvention à RECIDEV pour l'organisation de son marché de Noël solidaire 2026**

A l'unanimité, le Conseil Municipal attribue une subvention de 16 000 € à RECIDEV pour l'organisation du marché solidaire de Noël.

Rapport adopté à l'unanimité  
Pour : 55                      Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

#### **49 - Animations commerciales et artisanales - Mise à disposition de chalets pour l'organisation d'un marché de Noël square Saint Amour**

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- approuve l'attribution d'une subvention en nature à l'OCAB d'une valeur de 6 000 € pour le marché de Noël des produits d'excellence 2026,
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document y afférent.

Rapport adopté à l'unanimité  
Pour : 55                      Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

#### **50 - SEM Loge.GBM rapport de l'élu mandataire - 2025**

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le rapport annuel 2025 de l'élu mandataire de la Ville de Besançon dans les instances de la SEM Loge.GBM.

Rapport adopté à l'unanimité  
Pour : 55                      Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

#### **51 - Convention de coordination Police Municipale et Police Nationale (PM/PN)**

A la majorité des suffrages exprimés, 13 contre, le Conseil Municipal :

- approuve la convention à intervenir entre la Police Nationale et la Police Municipale,
- autorise M le Maire, ou son représentant, à signer cette convention

Rapport adopté à la majorité des suffrages exprimés

Pour : 41                      Contre : 13

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

#### **52 - Optimisation et déploiement du dispositif de vidéoprotection**

A la majorité des suffrages exprimés, 13 contre, le Conseil Municipal :

- adopte ce plan de modernisation et de déploiement du dispositif de vidéoprotection raccordé au Centre de supervision urbain municipal,
- autorise M. le Maire, ou son représentant, à solliciter l'État et la Région pour l'obtention de subventions pour le déploiement de ce projet.

Rapport adopté à la majorité des suffrages exprimés

Pour : 41                      Contre : 13

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

#### **53 - Contrat de concession de service public - Gestion d'accueils de loisirs sans hébergement et de projets d'animation enfance / jeunesse - Les Francas du Doubs - Rapport annuel 2025**

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- prend acte du rapport 2025 relatif à la gestion d'ALSH et de projets d'animation enfance / jeunesse, présenté par les Francas du Doubs dans le cadre du contrat de Concession de Service Public 2021-2025,
- renonce à l'ajustement de la participation Ville, soit 3 707 €.

Rapport adopté à l'unanimité  
Pour : 54                      Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

**54 - Amélioration de l'habitat privé dans le centre-ville de Besançon : attribution d'aides**

A l'unanimité, le Conseil Municipal attribue des aides financières en faveur de la modernisation des logements privés du cœur de ville, pour un montant prévisionnel de 9 975 €.

Rapport adopté à l'unanimité  
Pour : 54                      Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

La séance est levée à 01 :05

Affichée à Besançon et publiée sur le site internet,  
le

Pour le Maire,  
Par délégation,